

Rejoignez la Confédération Paysanne du Tarn !

À renvoyer à la Confédération Paysanne - Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 CASTRES
Tel : 05.63.51.08.47 - courriel : confpays.81@free.fr - Site Internet : <http://tarn.confederationpaysanne.fr>

NOM.....PRENOM.....TEL.....
ADRESSE.....CODE POSTAL.....COMMUNE.....COURRIEL.....

- Je suis adhérent à la Confédération Paysanne. Je vous envoie un chèque de 80 euros à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn
- Je m'abonne au journal bimestriel départemental « Paysans d'En Core ». Veuillez trouver ci-joint un chèque de 15 euros à l'ordre de l'A.J.P.E.C
- Je suis nouvel adhérent, je vous envoie un chèque de 50 euros, et pour les bénéficiaires du R.S.A ou cotisant solidaire (40 euros) à l'ordre de la Confédération Paysanne du Tarn
- Je soutiens la Confédération Paysanne et ses actions et je souhaite en être membre solidaire. Je vous envoie un chèque dex 15 euros



Paysans d'En Core
JOURNAL D'INFORMATION DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Est édité par : A.J.P.E.C Site internet : <http://tarn.confederationpaysanne.fr>

Journal de la Confédération Paysanne du Tarn

Maison des Associations. Place du 1er Mai - 81100 CASTRES Directrice de publication Geneviève REY Janvier - Février 2025

Tél. : 05.63.51.08.47 Imprimé par ICSO Albi N° ISSN : 0996 4991
courriel : confpays.81@free.fr

**PRÊT À MOYEN TERME
AGRICULTEURS**

**VOUS RENCONTREZ
DES DIFFICULTÉS ?
NOUS VOUS SOUTENONS !**

**BÉNÉFICIEZ D'UN PRÊT À 2,60 %
SUR 24 OU 36 MOIS
AVEC 1 AN DE DIFFÉRÉ**

FINANCEMENT À RÉALISER AVANT LE 31/03/2025, SOUS CONDITIONS :

- PERTE DE 20 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR 2024⁽¹⁾
- UTILISATION D'AU MOINS 60 % DE L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION



Offre réservée aux agriculteurs répondant à des critères de fragilité financière, soumise à conditions, sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de financement par votre Caisse Régionale Prêteur. Montant maximum de 50 000 € par exploitation (transparence CAE dans la limite de 3 associés). Exemple : pour un crédit de 50 000 € d'une durée de 24 mois au taux annuel débiteur fixe de 2,60 % soit un Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,60 %, le remboursement effectif en 24 mensualités de 2 150,23 €. Montant total dû de 5 365,52 € dont 1 365,52 € d'intérêts, hors assurance facultative, frais de dossier de 250,00 € correspondant à 0,50 % du montant du prêt. Dispositif subventionné. L'agriculteur devra se rapprocher des services de l'Etat pour obtenir la bonification du coût de son prêt. Soumis au plafond de minimis (20 000 € sur 3 ans, plafond 2024). Justifier par une attestation comptable du chiffre d'affaires 2024 par rapport à la moyenne des derniers exercices. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord-Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit, immatriculée au RCS de Albi sous le n° 444 953 830, dont le siège social est sis 219, avenue François Verdier 81000 ALBI, société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 239, N° d'Identifiant Unique pour la filière papiers graphiques communiqué par éco-organisme ADEME est le FR254317_0110AZ. Credit photo : Getty images.



Paysans d'En Core

JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DU TARN

Bimestriel

Janvier /

Février 2025

n°186

SOMMAIRE

Vie syndicale :

-Actualités Loup
-L'OFB : Allié ou ennemi ? p 2

-Grippe aviaire : Où en est-on ?
-Conférence agroécologie du 13 janvier p 3

-Les accords de libre échange pour les paysans européens et Sud-américains : le cas du Mercosur p 4

-La Conf permet aux paysannes de se retrouver, mais pas que pour papoter p 5

Actualités :

-A69 : Stratégie du fait accompli
-Allocataire du RSA, devez vous actualiser chaque mois votre situation auprès de France Travail ? p 6

Page ADEART :

-Formations techniques ADEART / VIVEA, 1er semestre 2025 p 7

Info Crédit agricole :

p 8

Vous le savez tous, le résultat des Elections professionnelles à la chambre d'agriculture est tombé ce jeudi 06 janvier 2025. Nous, Confédération Paysanne, avons conservé nos deux postes d'élus à la chambre avec 20,47%.

Nous avons aussi vécu un véritable séisme. L'élection de 13 membres de la liste des chefs d'exploitation de la Coordination Rurale (avec 44,42% des voix) et la chute de la liste FDSEA/JA à seulement 3 membres élus (avec 35,10% des voix).

Ce séisme résulte de la colère des agriculteurs, le ras le bol du système qui ne rémunère pas les paysans, qui les étouffe. Il s'est transformé en un vote sanction sensible aux propos populistes de la Coordination rurale. Ce syndicat renvoie le problème du manque de rémunération des agriculteurs sur l'excès de normes environnementales, de contrôles et cherche des boucs émissaires sans proposer de solutions structurelles concrètes aux difficultés de la profession agricole. Il soutient toujours le système agro-industriel et libéral, au détriment des paysan·nes et de l'intérêt général.

Nous déplorons que cette colère ne se soit pas transformée en un élan vers l'Agriculture Paysanne qui porte un vrai projet de société, qui propose de vraies solutions pour rémunérer les paysans et qui s'appuie sur l'agriculture agro-écologique pour répondre au dérèglement climatique et aux risques sanitaires.

Nous espérons, que toutes les pensées syndicales agricoles et salariales, constituant cette nouvelle chambre pourront être entendues et qu'une place importante sera accordée aux débats.

En ce qui concerne notre campagne électorale, nos adhérent.e.s et co-listiers des listes du collège 1 et 4 ont fait un merveilleux travail pour porter la voix de notre syndicat dans le territoire et proposer des idées innovantes qui s'inscrivent dans une vision à long terme.

La projection des deux films sur les paysannes et les discussions qui ont été conduites sur ce sujet va permettre la mise en place d'un groupe de paysannes de la Confédération Paysanne dans le Tarn. Suite à la conférence agro-climatologique de nouveaux projets vont émerger : re-programmation de la conférence avec JP Sarthou, proposition de formations avec l'ADEART. La conférence sur la FCO, couplée au groupe whatsapp initiée à l'automne dernier, sera le support de réflexions pour s'entraider et échanger sur des propositions de lutte pour affronter les prochaines vagues de FCO. Des producteurs-trices, adhérent.e.s de la Confédération Paysanne, nous ont présenté, dans le dernier journal PEC de l'année 2024, leurs systèmes de production efficaces et résilients s'appuyant sur l'autonomie, la polyculture-élevage et/ou la coopération....

Sur le terrain, nous, élu-es, confédérées et confédérés allons poursuivre dans la lancée, tout le travail pour accompagner la profession agricole, car tous les agriculteurs-trices auront besoin de soutien, d'écoute et de solutions pour répondre aux grands enjeux qui nous attendent : alimentaire, climatique, politique.... Nous allons poursuivre notre travail de représentativité dans toutes les instances officielles, comme nous l'avons toujours fait.

Nous serons aussi tous heureux, paysan·nes, sympathisants, citoyen·nes, de nous retrouver pour la fête de la Confédération Paysanne du Tarn le samedi 26 avril afin de partager, se réjouir et construire notre projet de société localement.

Sandrine MIOT
Co porte-parole

ACTUALITES LOUP

Le 4 décembre 2024, se déroulait le comité loup annuel à la préfecture du Tarn, présidé par M. Laurent Buchaillat, nouveau préfet du Tarn. L'occasion de faire le point sur la situation actuelle dans le Tarn, mais aussi à une échelle géographique plus large. La Conf était représentée par Grégoire Montchamont et Daniel Debrus.

La dernière nouvelle, sans conséquence, est le changement de statut de Canis lupus, qui passe d'espèce « strictement protégée » à « espèce protégée ».

La dernière estimation du nombre de loups par l'OFB est de 1013 individus en 2024. Le nombre de tirs de défense accordés pour l'année 2025 est donc de 192 (19%).

Constats de dommages 2024 : il y a eu 17 constats de dommages classés « loup non écarté », avec 54 victimes. Sur le secteur de Massuguiès, un loup a été identifié en décembre grâce à un piège photo et serait responsable d'une attaque sur des ovins.

Tarn : on a 3 zones de présence confirmées par 53 indices : Caroux (loup mâle), montagne noire (toujours le même mâle), Somail (région Anglès, toujours le même loup). Pour la zone du Lauragais, il semble que le loup ait changé de secteur.

Cercles : le 23 décembre, l'arrêté préfectoral a réactualisé les zones. Pour le cercle 1, Marzens a été rajoutée,

suite aux nombreuses attaques sur ce secteur. Nous avons aussi Albine, Mazamet, St Amans Soult, Sauveterre. En cercle 2, 68 communes, et le reste du Tarn en cercle 3.

Protection : 33 dossiers recevables, 66 641€ : 8 achats de chiens protection, entretien de 60 chiens, 11 clôtures, 1 demande d'aide gardiennage en cercle 1, en montagne noire. La Conf demande que les taux de subvention passent de 80 % à 100 %, afin d'avoir plus de moyens pour protéger les troupeaux.

Région : Au total, il y a 11 zones de présence permanente en Occitanie, dont : 3 loups mâles dans les PO, 2 loups mâles dans le Larzac, 1 loup mâle sur le Lévézou, 8 loups et petits en Lozère, 3 loups dans le Tarn. Nous avons des meutes, avec reproduction avérée en 2024, sur le Mont Lozère et le mont Aigoual.

Débat : la FDO, ainsi que la Conf, demandent que la commune d'Anglès soit classée en cercle 1, afin d'accéder aux aides gardiennage. Mais le cercle

1 est incompatible avec la ZDP., car en ZDP les tirs de défense comme les indemnités sont accordés sans conditions de protection.

Monsieur le Préfet indique que cette sortie de la ZDP fragiliserait l'arrêté pris en 2019 et qu'il faudrait plutôt travailler sur une revalorisation des plafonds et des taux d'aides à la protection des exploitations et des troupeaux.

La Conf, suite à cette réponse, demande une aide spécifique pour la commune d'Anglès qui serait compatible avec la ZDP.

Notons qu'en France, les attaques de loups ont augmenté de 4,6 %, et le nombre de victimes de 10,6 %, fragilisant encore plus les élevages déjà durement touchés par la FCO. Ces chiffres interrogent sur l'efficacité des moyens de protection mais aussi sur la suffisance du taux de 19 % de tirs de défenses accordés.

• Daniel DEBRUS

L'OFB : ALLIE OU ENNEMI ?

Suite aux attaques en règle des autres syndicats agricoles contre l'OFB et ses agents, la Conf du Tarn a organisé une rencontre le 10 décembre 2024 à Albi dans le but de réaffirmer ses positions et soutenir la mission de cet organisme.

« La mission de l'OFB rejoint la nôtre : nourrir sainement la population et garder un milieu rural viable et protégé.

L'OFB protège la nature, il est notre allié, notre partenaire.

Reculer sur les normes environnementales n'apporte rien en termes de revenu, c'est un mensonge des syndicats majoritaires et une aubaine pour le gouvernement qui compte calmer la colère paysanne en évitant de travailler sur des prix rémunérateurs. »



Manif de soutien à l'OFB, le 10 décembre à Albi

- l'agrainage illégal des sangliers, les dégâts croissants sur les cultures et prairies.

les problèmes de prédation du loup et l'extension des cercles.

- les conséquences désastreuses des insecticides sur la biodiversité.

- l'entretien des haies : demande de simplification des règles et adaptation aux pratiques d'affouragement par feuillage en fin d'été.

- la gestion industrielle des forêts.

- l'entretien des abords de ruisseaux.

Cet extrait de notre communiqué de presse donnait le ton sur la position de la Conf.

« Une délégation a rencontré les responsables de l'OFB du Tarn, ainsi que le directeur adjoint de la DDT, et s'est entretenue sur des sujets qui préoccupent les paysans :

Nous nous sommes quittés en souhaitant engager un partenariat pour la protection de notre outil de travail : le milieu naturel.

• Daniel DEBRUS

Calendrier de formations

ADEART / VIVEA

Premier semestre 2025

17 MARS

Initiation à la greffe d'hiver

Comprendre la physiologie du greffage, et acquérir les gestes techniques de la greffe. Réalisation concrète d'une dizaine de greffes.

Avec Ségolène Libbrecht, pépiniériste
Saint-Genest-de-Contest 81440 Perramond

28 AVRIL

Utiliser de manière autonome Télépac

Initiation

Acquérir les compétences nécessaires et être guidé afin d'utiliser TELEPAC pour sa déclaration PAC.

Avec Alix Laville, agricultrice référente PAC
Réalmont 81120 Communauté de communes Centre Tarn

5 MAI

Utiliser de manière autonome Télépac

Perfectionnement

Approfondissement des connaissances afin de faire ses déclarations PAC sur TELEPAC de manière autonome.

Avec Alix Laville, agricultrice référente PAC
Réalmont 81120 Communauté de communes Centre Tarn

AVRIL ou MAI

(date à confirmer)

Gestion des maladies en arboriculture

Reconnaitre les maladies et adopter des stratégies de gestion limitant leur impact.

Avec Thierry Ramat, arboriculteur et formateur
Viterbe 81220

Pour plus d'information ou pour vous inscrire n'hésitez pas à nous contacter par mail à adeart.tarn@free.fr ou par téléphone au **05.63.51.03.70**

Toutes nos formations sont prises en charge par le fond Vivéa. Comment savoir si vous êtes éligible ?

- Vous êtes chef.fe d'exploitation (ATP ou ATS), cotisant.e solidaire, conjoint.e collaborateur.ice à jour dans vos cotisation : il faut nous envoyer l'attestation de régularité de situation au regard du fond d'assurance formation Vivéa.
- Vous êtes porteur.euse de projet ayant un PPP validé sur lequel figure la thème de la formation et daté de l'année en cours : il faut nous transmettre les 4 document officiels du PPP

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations ou pour nous faire part de vos besoins en formations !

A69 : Stratégie du fait accompli

Après de nombreux mois d'attente, le recours sur le fond de la RIIPM (Raisons impératives d'intérêt public majeur) devait être jugé fin novembre par le tribunal administratif de Toulouse.

Trois jours avant, la recommandation de la rapporteuse publique, une magistrate indépendante, était sans équivoque. Son analyse détaillée, concluait à l'absence d'intérêt majeur sur ce dossier.

Il est extrêmement rare que le tribunal ne suive pas les recommandations de ce rapport.

Malgré cela dans une pirouette orchestrée par l'état, le tribunal rouvrait l'instruction afin de permettre au chantier de se poursuivre. L'état produisant 5 jours avant le délibéré une

note en ses termes : « l'engagement ministériel concerne en effet une diminution des tarifs de péage actuellement prévus de 33% sur les déviations de Soual et Puylaurens ».

- D'une part, la baisse du péage sur ces deux petites portions constituerait un élément majeur dans ce dossier.

- D'autre part, la encore l'état engage après coup le contribuable à financer un peu plus le prix exorbitant de cette autoroute essentiellement dans l'intérêt (privé majeur !) de la société NGE.

La mafia69 n'en était qu'à ces balbutiements. On apprenait quelques jours après qu'un proche de Mr Macron, camarade dans la toute puissante promotion Senghor à l'ENA avait été précipitamment nommé président du tribunal administratif de Toulouse, 4

jours après la demande d'annulation de la rapporteuse publique...

Entre temps sur le terrain, la présence du Castor, sur un cours d'eau tout proche du chantier a été constaté par l'OFB. Aucune analyse des conséquences du chantier sur cette espèce n'a été réalisée à ce jour malgré un fort statut de protection de celle-ci

Pendant ce temps le chantier avance, dans une course effrénée contre la justice avec la bénédiction d'un grand nombre d'élus du territoire, de la préfecture et de l'état.

Qu'il aille au bout ou non, ce chantier laissera une plaie profonde aux habitants de ce territoire.

• Grégoire MONCHARMONT

Allocataire du RSA, devez-vous actualiser chaque mois votre situation auprès de France Travail ? Loi Plein Emploi

Demandeur ou titulaire du revenu de solidarité active, vous êtes, depuis le 1er janvier 2025, inscrit automatiquement sur la liste des demandeurs d'emploi, lesquels sont désormais classés en dix catégories.

C'était l'ambition affichée par le gouvernement d'Élisabeth Borne (2022-2024) au travers de la loi du 18 décembre 2023 pour le plein-emploi : favoriser la réinsertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA). L'article 1er de ce texte a prévu l'inscription automatique, au 1er janvier 2025, sur la liste des chômeurs de France Travail (anciennement Pôle emploi), des demandeurs du minima social, mais également de leur conjoint, concubin ou partenaire de pacte civil de solidarité (PACS).

Cette inscription touche également les personnes disposant déjà, à cette date, de l'aide sociale et leur conjoint, concubin ou partenaire.

Deux arrêtés récents ont tiré les conséquences de la mesure. :

Le premier, en date du 30 décembre 2024, paru au *Journal officiel* le premier jour de l'année suivante,

modifie la classification des demandeurs d'emploi. Le second arrêté, daté du 6 janvier et publié le surlendemain, détaille, qui, parmi ces personnes, doit s'actualiser chaque mois auprès de France Travail. Explications.

En Bref :

En 2022 il y avait 10 625 bénéficiaires du RSA tous confondus dans le Tarn. L'ensemble des bénéficiaires 2025 recevra un numéro d'allocataire France Travail. L'obligation de remplir un fichier en ligne (inter actif) ne sera que pour les demandes de RSA au 1^{er} janvier 2025 et si le fichier est bien rempli, les algorithmes classeront les demandeurs en catégorie 10 de France Travail.

En découle un nouveau référent, qui aura la responsabilité d'organiser un parcours de 3 journées de travail / semaine, ou pour les TNS (travailleurs non salariés), la possibilité de la prise en compte de jours travaillés sur leur exploitation.

Les bénéficiaires du RSA avant le 31 décembre 2024, n'auront pas à se soumettre à une actualisation mensuelle, mais soumis au CER

(contrat d'engagement réciproque) (droits et devoirs).

- En 2024, 3400 travailleurs non-salariés étaient soumis à ce contrat d'engagement aux travers des diverses chambres constitutionnelles, CCI, CM, CA, ADEART, Solidarité Paysans Tarn Aveyron, et autres associations types musiciens, spectacles et autres...

- 200 bénéficiaires sont issus du monde agricole, pour 130 ETP et 70 cotisants solidaires.

Plus de détails à venir sur le Site de la Conf du Tarn

• Christophe DUBACQ
Référent RSA Tarn ADEART

Pour toutes questions, des conseillers sont disponibles :

au 0 805 41 02 62 appel gratuit du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h, et le samedi, de 8 h à 17 h.

GRIPPE AVIAIRE : Où en est-on ?

Ces derniers mois, la grippe aviaire se fait de plus en plus présente dans les médias, et ce pour plusieurs raisons :

- de nouveaux « variants » de virus de la grippe aviaire hautement pathogènes ont fait leur apparition et ont touché plusieurs élevages de volailles en France, en Europe et en Amérique du Nord.

- des cas de grippe aviaire chez de nombreux mammifères (bovins, chats, chiens, rongeurs), mais également chez l'Homme, ont été diagnostiqués. Les cas humains ne semblent pas toujours associés à un contact direct avec des oiseaux, laissant supposer que plusieurs voies de contamination existent déjà. Une contamination inter-humaine n'a pour l'instant jamais été observée.

Rappelons que les gripes aviaires existent depuis très longtemps, sous différentes formes (faiblement et hautement pathogènes), et que certaines se sont manifestées sous forme épidémique, touchant fortement les élevages commerciaux et/ou l'avifaune sauvage (en France, en 2015-2017 et 2021-2023). En parallèle, certains virus issus de souches aviaires ayant acquis la capacité d'infecter les êtres humains ont généré des épidémies au cours de notre histoire récente (grippe de Hong Kong de 1969, grippe asiatique de 1957).

Aujourd'hui, les autorités scientifiques s'accordent à dire que le virus est de-

venu endémique (depuis quelques années le virus est observé toute l'année sur le territoire alors qu'avant sa détection corrélait avec les périodes de migrations de l'avifaune sauvage) et que l'avifaune sauvage n'est plus l'unique réservoir de ces virus (il semble présent dans l'environnement au sens large). Il est donc impossible d'envisager sa disparition.

Cependant, les autorités sanitaires considèrent qu'il est essentiel de maintenir les populations de virus à bas bruit, de manière à minimiser les probabilités d'apparition/sélection de souches de virus plus dangereuses encore.

Ainsi, confinement, vaccination et abattage/dépeuplement (parfois les uns à la suite des autres...) sont les piliers de cette stratégie sanitaire.

Le confinement obligatoire des volailles – sur des périodes de plusieurs mois, voire quasiment toute l'année dans les zones dites à risque – et l'abattage en masse des troupeaux en cas suspicion ou même en prévention, sont déjà en application depuis plusieurs années. Considérant les évolutions épidémiologiques récentes des virus de la grippe aviaire et les impacts négatifs engendrés par les épidémies de 2015-2017 et 2021-2023 sur les élevages, il est évident que cette stratégie ne marche pas.

La vaccination, présentée comme un outil complémentaire de cette stratégie sanitaire, a été rendue obligatoire pour

les élevages de plus de 250 canards depuis octobre 2023. Du temps est nécessaire pour évaluer correctement les impacts de ces nouveaux vaccins, mais les premiers éléments (et les premières contaminations de canards vaccinés) laissent envisager que ces produits n'empêcheront pas une circulation active des virus de grippe aviaire responsables d'épidémies. En parallèle, de vraies questions se posent sur la sécurité sanitaire d'un des vaccins autorisés (Autorisation Temporaire d'Utilisation), basé sur l'injection de molécules d'ARNm auto-amplifiant génétiquement modifiées et insérées dans des nanoparticules lipidiques.

Bien que chacun de ces piliers mérite une analyse en profondeur de ses conséquences sur de nombreux domaines (bien-être animal, santé des consommateurs, bilan économique, qualité de l'élevage et questionnements du sens même du métier d'éleveur), il est clair que cette stratégie sanitaire qui nous est imposée ne peut s'intégrer dans des modes d'élevages paysans.

C'est en ce sens que la Confédération paysanne à un niveau national travaille sur différents points tels que l'expérimentation sur l'adaptation de la biosécurité en élevage plein air, la maîtrise de la reproduction et de l'accoupage...

Autant de thématiques à s'approprier et à approfondir entre paysans tarnais.

• Gilles FERMENT

Conférence agroécologie du 13 janvier : Face au changement climatique : s'adapter ...ou disparaître ?

Environ 150 personnes ont assisté à la conférence dans l'amphithéâtre de l'Ineopole-MFR de Brens.

Jean-Pierre Sarthou n'a pas pu intervenir physiquement, aussi avons-nous diffusé l'enregistrement d'une conférence donnée dans les Pyrénées Orientales au mois de juin 2024 :

-bases agronomiques de l'agroécologie visant à améliorer l'activité biologique des sols par un travail superficiel et l'apport de matière organique.

-nécessité d'étendre ces pratiques à l'ensemble de la planète, en particulier dans les pays où les rendements sont

très bas, car c'est là qu'ils peuvent être augmentés sans utiliser d'intrants coûteux et polluants.

L'agriculture familiale et paysanne est de très loin la principale pourvoyeuse d'alimentation au niveau mondial.

L'intervention de Cédric Cabrol nous a permis de prendre conscience des interactions végétation-climat : effet miroir par rapport au rayonnement solaire, évapotranspiration des plantes permettant d'entretenir une atmosphère plus humide, importance de la richesse en humus, du choix des cultures ... Démonstration faite au moyen de photos ou de cartes représentant

l'activité photosynthétique.

David Campo en présentant les activités de l'association « Arbres et Paysages » a pu nous expliquer les erreurs à éviter, les conseils et aides à la fourniture de plants auprès des pépiniéristes... et donc tout l'intérêt de se rapprocher de l'association pour les candidats à la plantation.

• Alain BOUYSSIE

Pour un compte-rendu plus détaillé le lecteur pourra se rendre sur le site de la Confédération paysanne du tarn.

Les Dangers des Accords de Libre Échange pour les Paysans Européens et Sud-Américains :

Le Cas du MERCOSUR

Les accords de libre-échange, tels que celui entre l'Union européenne et le Mercosur, suscitent de vives inquiétudes parmi les paysans, tant en Europe qu'en Amérique du Sud. Bien que ces accords soient souvent présentés comme des opportunités de croissance économique et d'accès à de nouveaux marchés, ils comportent des dangers significatifs qui menacent la viabilité de l'agriculture familiale et durable.

1. Concurrence déloyale :

L'un des principaux dangers des accords de libre-échange réside dans la concurrence déloyale qu'ils engendrent.

Les paysans européens, souvent soumis à des normes environnementales et sociales strictes, se retrouvent en compétition avec des producteurs sud-américains qui peuvent bénéficier de coûts de production plus bas, en raison de réglementations moins contraignantes.

Par exemple, les agriculteurs brésiliens peuvent produire de la viande à des prix inférieurs grâce à des pratiques d'élevage intensif et à l'utilisation de produits chimiques non autorisés en Europe. Cette situation met en péril les exploitations familiales européennes, qui peinent à rivaliser sur le marché.

2. Érosion des normes de qualité :

Les accords de libre-échange peuvent également entraîner une érosion des normes de qualité.

Pour faciliter les échanges, il est souvent nécessaire d'harmoniser les réglementations, ce qui peut conduire à une baisse des standards en matière de sécurité alimentaire, de bien-être animal et de protection de l'environnement. Les paysans, qui s'efforcent de produire des aliments de qualité, se retrouvent alors désavantagés face à des produits importés qui ne respectent pas les mêmes exigences.

Cela peut également nuire à la réputation des produits locaux, qui sont souvent perçus comme moins compétitifs.

3. Dépendance économique :

Les accords de libre-échange peuvent également renforcer la dépendance économique des paysans vis-à-vis des marchés internationaux.

En cherchant à s'aligner sur les exigences des grands distributeurs et des multinationales, les agriculteurs peuvent être contraints de modifier leurs pratiques agricoles, souvent au détriment de la durabilité et de la diversité des cultures. Cette dépendance peut également rendre les paysans vulnérables aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux, les exposant à des risques financiers accrus.

4. Impact sur la souveraineté alimentaire :

Enfin, les accords de libre-échange comme celui du Mercosur peuvent avoir des conséquences néfastes sur la souveraineté alimentaire.



Manif de la Conf 81 contre le Mercosur, à Castres, le 15 novembre 2024

En favorisant les importations de produits agricoles, ces accords peuvent réduire la capacité des pays à produire leur propre nourriture.

Cela est particulièrement préoccupant pour les paysans d'Amérique du Sud, qui dépendent souvent de l'agriculture familiale pour leur subsistance.

La perte de terres agricoles au profit de cultures

destinées à l'exportation peut également menacer la sécurité alimentaire locale.

Conclusion

En somme, les accords de libre-échange, bien qu'ils puissent sembler bénéfiques à première vue, présentent des dangers considérables pour les paysans européens et sud-américains.

Il est essentiel que nous restions vigilants et que nous défendions une agriculture durable, respectueuse des normes sociales et environnementales.

En tant que membres de la Confédération Paysanne, nous devons nous unir pour promouvoir des politiques agricoles qui protègent nos exploitations familiales et garantissent un avenir durable pour l'agriculture.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix et défendre nos intérêts face aux défis posés par la mondialisation.

• Olivier JANICHON

La Conf permet aux paysannes de se retrouver mais pas que pour papoter...

... tout d'abord le **21 novembre 2024**, à **Gaillac** grâce à l'association Imagin'cinéma avec la projection du film « Les Croquantes » qui a suscité un débat riche et mobilisateur... puis, Aurore et ses filets sur le dos, Tatiana entouré de ses enfants pour le semi de ses carottes, Laura assise dans son tracteur fière comme si elle avait « un bar tabac » (dixit Coluche), petite Blandine devant son grand trieur à blé, Sandrine aussi belle que ses légumes, Viviane à la découverte de son matériel d'irrigation, etc.... cela

pourrait être des photos de carte postale mais non, ce sont des portraits de paysannes tarnaises qui ont permis de dérouler un fil ininterrompu de confidences, ressentis, astuces, envies, vidages de sacs... au cinéma de **Réalmon** le **29 novembre 2024**.

Sous la houlette et les oreilles attentives de Axelle et Laurine, nos deux meneuses de conversation, il a été difficile de rompre le fil de discussion pour casser une petite croûte avant le

visionnage du film « Anaïs, deux chapitres » projeté par Cinécran.

Nous nous sommes quittées avec la promesse de recommencer et c'est, ironie du sort, le vendredi 14 février que nous remettons la partie en jeu avec pour objectif de donner une forme et un contenu à ces rencontres paysannes.

La suite au prochain épisode...

• Laure MARCONNET

